# **COMPTE RENDU Conseil Municipal**

Mairie de PANZOULT

## Séance du 9 Février 2022

Date de convocation : 3 février 2022

L'an deux mil vingt deux, le neuf février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

#### Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- RAGOT CHANTAL
- VEILLOT JULIE
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD
- CAMON ISABELLE
- FELTRIN PIERRE
- BLANCHARD CHARLINE

## Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- RIPAUD-CADIOU JULIA donne pouvoir à CAMON ISABELLE
- BARBIER ROBIN donne pouvoir à TRANCHANT DAVID
- MARIE FLORENCE donne pouvoir à BLANCHARD CHARLINE
- NAVATTE FLORENCE donne pouvoir à NAVATTE MARC

A été désigné secrétaire : VEILLOT Julie

Intervention de Madame Gabard Fabienne – présentation de son activité, des produits.

Projet sur Panzoult : 1 partie en institut / soin – 1 partie technique – 1 grande salle pour des

activités, des ateliers.

Idée 1<sup>ère</sup> : faire vivre le Bourg.

Calendrier: aménagement vers septembre / octobre 2022.

#### DCM 2022-02-001 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 Janvier 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 Janvier 2022

Vote: Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

DCM N° 2022-02-001: Publiée le : 10 Février 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-

Préfecture de Chinon le : 10 Février 2022

## DCM 2022-02-002 : Approbation du compte de gestion – Assainissement 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion - Assainissement de Monsieur Le Comptable Public pour l'année 2021.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte de Gestion - Assainissement 2021

Vote: Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

DCM N° 2022-02-002 : Publiée le : 10 Février 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-

Préfecture de Chinon le : 10 Février 2022

#### DCM 2022-02-003: Approbation du compte Administratif - Assainissement 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12; L2121-14 et L2121-31,

Monsieur Le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget assainissement de l'exercice 2021, qui s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Libellé	Dépense ou	Recettes	Dépense ou	Recettes
	Déficit	ou	Déficit	ou
		Excédent		Excédent
Résultats reportés		38 234.32	1 292.63	
Opérations de l'exercice	5 293.20	13 778.34	22 492.82	25 087.54
TOTAL	5 293.20	52 012.66	23 785.45	25 087.54
Résultat de clôture		46 719.46	1 302.09	
Restes à réaliser				

#### ⇒Section de fonctionnement

- 23 785.45 euros en dépenses
- 25 087.54 euros en recettes

Ce qui représente un excédent sur la section de fonctionnement de 1 302.09 euros

#### ⇒Section d'investissement

- 5 293.20 euros en dépenses
- 52 012.66 euros en recettes Ce qui représente un excédent sur la section d'investissement de 46 719.46 euros

Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte préside le Conseil Municipal et demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Administratif - Assainissement 2021.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte Administratif – Assainissement 2021

Vote: Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 10, Exprimés 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

DCM N° 2022-02-003 : Publiée le : 10 Février 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-

Préfecture de Chinon le : 10 Février 2022

## DCM 2022-02-004 : Affectation du résultat - Assainissement

Monsieur Le Maire préside la séance.

- Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEM	ENT DE L'EXERCICE
2021	
Excédent d'investissement	46 719.46
Restes à réaliser – Dépenses	0.00
Restes à réaliser – Recettes	<u>0.00</u>
= Part minimum à affecter à l'investissement	46 719.46
-Reprise du solde de clôture en fonctionnement	1 302.09
=SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	48 021.55

A METTRE AU BUDGET PRIMITIF 2022				
001 Solde d'investissement reporté	46 719.46 (recette d'investissement)			
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 302.09 (recette de fonctionnement)			
1068 Affectation	0.00 (recette d'investissement)			
Restes à réaliser – Dépenses	0.00 (dépense d'investissement)			
Restes à réaliser – Recettes	0.00 (recette d'investissement)			

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'affectation du résultat

Vote: Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

DCM N° 2022-02-004 : Publiée le : 10 Février 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-

Préfecture de Chinon le : 10 Février 2022

## DCM 2022-02-005 : Vote du budget - Assainissement 2022

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Assainissement 2022.

Les membres du Conseil ayant examiné les documents portés à leur connaissance, constatent que le budget est équilibré.

Le Budget Assainissement 2022 se présente comme suit :

⇒Section de fonctionnement

• Dépenses : 27 209.69 euros

• Recettes: 27 209.69 euros

⇒Section d'investissement

• Dépenses : 60 432.44 euros

• Recettes: 60 432.44 euros

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter le budget Assainissement 2022 tel que proposé.

Vote: Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

DCM N° 2022-02-005: Publiée le : 10 Février 2022; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-

Préfecture de Chinon le : 10 Février 2022

#### DCM 2022-02-006: Approbation du compte de Gestion - Commune 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion - Commune de Monsieur Le Comptable Public pour l'année 2021.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Compte de Gestion - Commune 2021

Vote: Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

DCM N° 2022-02-006: Publiée le : 10 Février 2022; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-

Préfecture de Chinon le : 10 Février 2022

## DCM 2022-02-007: Approbation du compte Administratif - Commune 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12; L2121-14 et L2121-31,

Monsieur Le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget Commune de l'exercice 2021, qui s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Libellé	Dépense ou	Recettes	Dépense ou	Recettes
	Déficit	ou	Déficit	ou
		Excédent		Excédent
Résultats reportés	20 212.28			117 222.22
Opérations de l'exercice	50 289.48	57 619.10	354 952.46	643 918.33
TOTAL	70 501.76	57 619.10	354 952.46	761 140.55
Résultat de clôture	12 882.66			406 188.09
Restes à réaliser	30 681.24	0.00		_

#### ⇒Section de fonctionnement

- 354 952.46 euros en dépenses
- 761 140.55 euros en recettes Ce qui représente un excédent sur la section de fonctionnement de 406 188.09 euros

#### ⇒Section d'investissement

- 70 501.76 euros en dépenses
- 57 619.10 euros en recettes Ce qui représente un déficit sur la section d'investissement de 12 882.66 euros

Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte préside le Conseil Municipal et demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Administratif - Commune 2021.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **ACCEPTE** le Compte Administratif – Commune 2021

Vote: Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 10, Exprimés 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

DCM N° 2022-02-007: Publiée le : 10 Février 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-

Préfecture de Chinon le : 10 Février 2022

#### DCM 2022-02-008 : Affectation du résultat - Commune

Monsieur Le Maire préside la séance.

- Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A FEFECTATION DI DECLI TAT DE FONCTIONNEME	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEME 2021	INT DE L'EXERCICE
Déficit d'investissement	12 882.66
Restes à réaliser – Dépenses	30 681.24
Restes à réaliser – Recettes	0.00
= Part minimum à affecter à l'investissement	43 563.90
-Reprise du solde de clôture en fonctionnement	<u>406 188.09</u>
=SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	362 624.19

A METTRE AU BUDGET PRIMITIF 2022				
001 Solde d'investissement reporté	12 882.66 (dépense d'investissement)			
002 Résultat de fonctionnement reporté	362 624.19 (recette de fonctionnement)			
1068 Affectation	43 563.90 (recette d'investissement)			
Restes à réaliser – Dépenses	30 681.24 (dépense d'investissement)			
Restes à réaliser – Recettes	0.00 (recette d'investissement)			

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'affectation du résultat

Vote: Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

DCM N° 2022-02-008 : Publiée le : 10 Février 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-

Préfecture de Chinon le : 10 Février 2022

#### DCM 2022-02-009 : Vote du budget - Commune 2022

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Commune 2022.

Les membres du Conseil ayant examiné les documents portés à leur connaissance, constatent que le budget est équilibré.

Le Budget Commune 2022 se présente comme suit :

#### ⇒Section de fonctionnement

• Dépenses : 740 384.77 euros

• Recettes: 740 384.77 euros

#### ⇒ Section d'investissement

• Dépenses : 342 007.08 euros

• Recettes: 342 007.08 euros

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter le budget Commune 2022 tel que proposé.

Vote: Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

DCM N° 2022-02-009 : Publiée le : 10 Février 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-

Préfecture de Chinon le : 10 Février 2022

#### DCM 2022-02-010 : Emprunt

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des différentes propositions de financement concernant les travaux suivant : réhabilitation thermique d'une maison de Bourg pour y créer des logements.

Différents organismes ont été contactés :

- Crédit Agricole Touraine Poitou
- Crédit Mutuel du Centre
- Caisse D'Epargne Loire Centre

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** la proposition de financement de l'organisme financier suivant : Crédit Mutuel du Centre.

Prêt à taux fixe:

Montant: 80 000 euros

Durée: 10 ans

Périodicité : Annuelle Taux fixe : 0.60 % Frais d'étude : 150 euros

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet emprunt.

Vote: Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

DCM N° 2022-02-010 : Publiée le : 10 Février 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-

Préfecture de Chinon le : 10 Février 2022

## DCM 2022-02-011 : Groupement de commandes Voirie 2022

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code pratique de la commande publique,

Vu les articles L.2113-6, 7 et 8 du code pratique de la commande publique.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser en 2022 des travaux de voirie,

Considérant que d'autres communes vont également procéder à des travaux de voirie,

Considérant que la mutualisation des besoins permettrait d'obtenir un effet de volume avec des conditions financières plus avantageuses,

Considérant qu'il est possible de rationaliser et d'optimiser les coûts en créant un groupement de commandes avec les autres communes,

Considérant qu'il est également possible de bénéficier des compétences juridiques des services de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne en ce qui concerne l'élaboration d'une procédure unique de marché public de travaux, en signant une convention de prestations,

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de constituer un groupement de commandes avec d'autres communes de la communauté de communes Touraine Val de Vienne
- **DESIGNE** la commune de CHEZELLES, représentée par son maire, M. Christian PIMBERT comme coordonnateur du groupement
- **DIT** que la procédure choisie est celle du marché de travaux à procédure adaptée, avec possibilité de négociation
- DIT que la commission d'analyse et de choix des offres sera composée du maire de chaque commune (ou de son représentant) et présidée par le coordonnateur du groupement
- **DIT** que chaque commune signera avec l'entreprise retenue l'acte d'engagement relatif aux travaux qui la concernent
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie 2022
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec le candidat qui sera retenu par la commission de choix des offres prévue dans l'article 4 de la convention de groupement de commandes
- **AUTORISE** le coordonnateur du groupement à signer une convention à titre gratuit avec la Communauté de communes Touraine Val de Vienne pour des prestations d'appui juridique (élaboration du marché public et rédaction des pièces constitutives du marché)

Vote: Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

DCM N° 2022-02-011 : Publiée le : 10 Février 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-

Préfecture de Chinon le : 10 Février 2022

# Questions et informations diverses - Tour de table

<u>Desbourdes Francis</u>: Programme voirie: goudron entre l'Arpenty et le chemin des bergeronnettes. Voie Communale n° 5 du Plan d'eau au Marais. Mise en place des bordures / caniveaux devant l'Arpenty au frais du Vigneron ainsi que avaloir à l'entrée et à la sortie pour le Domaine Grosbois au Marais.

19 Février 2022 : 100 ans de Madame Giboureau : discussion au sein du Conseil Municipal. Il est décidé d'offrir à Madame Giboureau un bouquet, des chocolats.

Mise à disposition gratuitement de la salle des fêtes

#### **Delafond-Caillé Charlotte**: Information des différents devis

#### Devis portillon et portail:

- Menuiserie Lejude : 4 452.00 euros TTC (RAL 9006)
- Menuiserie Buton Pose : 4 345.00 euros TTC (RAL 7035 ou 7004)
- Menuiserie Buton Pose : 5 130.40 TTC (RAL 7042)

## Devis structure de jeu pour enfants :

- Proludic: 9 161.04 euros TTC (dossier à revoir prochainement)

# Devis suppression d'une haie de thuya:

- Rabusseau Florian : 3879.60 euros TTC - Accord du Conseil Municipal pour signer le devis

# Devis numérotation suite à l'adressage :

- Silkolor: 588 euros TTC – Commande en cours

Attente du devis pour les panneaux voirie.

<u>Molisson Stéphanie</u>: intervention d'une troupe au niveau de l'école afin de montrer leur travail.

Budget participatif : suite à la réunion du vendredi 4 février, 3 projets ont été retenus :

- la création d'un pumptrack (vélo, trottinette, skateboard) pour développer ainsi les équipements sportifs et l'aménagement des espaces verts
- la réhabilitation de la terrasse panoramique au-dessus de la Cave de la Sibylle
- la création d'un lieu de cultures communes avec comme objectif d'organiser des ateliers artistiques et pédagogiques, la création de spectacles, danse et musique, conférences, concerts à présenter sur le territoire.

#### Discussion au sein du Conseil Municipal sur le projet de Madame Gabard Fabienne

Monsieur Navatte Marc propose de prendre une décision sur la destination du rez-dechaussée et par la suite sur le projet de Madame Gabard Fabienne.

Proposition d'un loyer de 400 euros. Pas de franchise de loyer et peinture blanche (accord à l'unanimité du Conseil Municipal)

#### Destination du rez-de-chaussée en local commercial :

Pour: 14 Contre: 1

**Projet de Madame Gabard Fabienne :** 

Pour: 15 Contre: 0

#### **SEANCE LEVEE A 21h10**

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 2 Mars 2022 à 18h30 à la salle des fêtes